

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 22 juin 2023

**Vœu de l'Exécutif du 20^{ème} arrondissement relatif à l'acquisition de la
parcelle du 34 rue des Haies**

Considérant le vote du PLU bioclimatique du 5 juin 2023 ;

Considérant qu'une réserve pour espace vert est inscrite de longue date au PLU de la ville pour la parcelle du 34 rue des Haies ;

Considérant que cette réserve pour espace vert a été étendue à une partie des parcelles des 32 et des 36 rue des Haies dans le cadre du projet de PLU adopté le 5 juin 2023 ;

Considérant que la parcelle du 34 rue des haies apparaît susceptible d'évoluer à court terme ;

Considérant la forte priorité du développement des espaces verts ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Engage des échanges avec le propriétaire de la parcelle du 34 rue des Haies afin d'étudier les conditions d'un rachat de cette parcelle.**